



Droit des salariés commerciaux

Par PEp

Bonjour à tous

Je suis vendeur de voiture salarié dans une concession automobile. Je souhaite acquérir de nouveaux clients, ai-je le droit notamment de diffuser les photos des voitures du stock de mon employeur sur un autre site web que celui de l'entreprise ? Type Facebook marketplace par exemple sur lequel mon employeur ne diffuse pas ses véhicules.

Merci pour votre retour.

Par Isadore

Bonjour,

C'est à votre employeur qu'il faut poser la question. Je suppose que sur le principe, il ne va pas s'opposer à ce qui pourrait lui rapporter plus d'argent, mais il peut y avoir une politique interne qui limite l'utilisation de tels canaux.

La communication que vous allez faire engage la responsabilité de l'entreprise d'une part (notamment respect des conditions du réseau social), et d'autre part il peut y avoir des questions de propriété intellectuelle si vous utilisez des images qui ne sont pas votre propriété.

Par PEp

Merci